

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE
EXTRAIT*Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire***Séance du jeudi 23 juillet 2020**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt, le 23 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à DAMPIERRE (39700), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSETNET.

Présents : **Brans** : M. Michael PERES **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET, Mme Stéphanie PICOT **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : M. Sébastien VERPILLET **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **Louvatange** : M. Jérôme FASSETNET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Mutigny** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange** : M. Didier TISSOT **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligny** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Alain GOMOT.

Suppléés :

Absents excusés : **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER

Secrétaire de séance : M. Ludovic DUVERNOISProcurations de vote :Mandants :Mandataires :

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h12 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

DEPARTEMENT
DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

17 juillet 2020

et qu'elle a été faite le

17 juillet 2020

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 45**Absents suppléés** : 0**Absents excusés** : 3

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°**DCC2020_07_053****Objet** :

Désignation de représentants –
 SYNDICAT MIXTE DE GESTION
 DE LA CUISINE CENTRALE DE
 « LA GRANDE TABLEE »

DESIGNATION DE REPRESENTANTS – SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA CUISINE CENTRALE DE « LA GRANDE TABLEE »

Par délibération n° DCC2015_10_094, la Communauté de Communes Jura Nord, à l'unanimité, a adhéré au Syndicat Mixte de Gestion de la Cuisine Centrale de « La Grande Tablee » ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion de la Cuisine Centrale de « La Grande Tablee » ;

Il convient donc de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au sein du Syndicat Mixte de Gestion de la Cuisine Centrale de « La Grande Tablee ».

1. Modalités de désignations

Vu l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales applicable aux métropoles en vertu de l'article L.5211-1 du même code dispose que " le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ".

L'article L.2121-21 dudit code précise par ailleurs que " Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ".

En conséquence et pour des raisons pratiques de déroulement de séance, il est proposé au Conseil Communautaire de recourir, à l'unanimité, au scrutin à main levée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de recourir au scrutin à main levée.

2. Désignation

Dans ces conditions, il est proposé de procéder, après appel à candidatures conformément à l'article L.2121-21 à la désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au sein du Syndicat Mixte de Gestion de la cuisine centrale de « La Grande Tablee ».

Sont candidats :

- Madame Séverine DEVILLE,
- Monsieur Olivier DEMANDRE,
- Madame Marie-Anne LONGY,
- Monsieur Gérard ROBERT.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne :

- **les conseillers communautaires suivants comme délégués titulaires et délégués suppléants au SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA CUISINE CENTRALE DE « LA GRANDE TABLEE » :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Séverine DEVILLE	Madame Marie-Anne LONGY
Monsieur Olivier DEMANDRE	Monsieur Gérard ROBERT

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

